"LA CAPITALE"
22-09-2011

"Mettre les choses au clair"

Le Conseil d'administration de l'A.B.S.S.A. tenait à réagir avec force à l'article paru dans l'édition du jeudi 15 septembre 2011 sous le titre: "De San : Le Comité a terni son image."

" Si le Conseil d'administration de l'ABSSA est empreint de tristesse quant à la perte de l'un de ses membres les plus fidèles et comprend tout à fait le choc qu'ont dû ressentir les joueurs présents lors du drame, il a la tâche de veiller au bon déroulement de la compétition. Poursuivant cet objectif, il a l'obligation d'analyser les faits avec la plus grande neutralité et se doit de corriger certaines inexactitudes ou imprécisions coupables se trouvant dans l'article en question. En effet, il convient de savoir que Patrick Roosen, le joueur victime du malaise cardiaque, a quitté les installations en ambulance à 14h05, heure à laquelle la deuxième rencontre programmée aurait dû commencer", explique Patrick Wallez, le contact presse de l'ABSSA.

"ON A APPLIQUÉ LE RÈGLEMENT ET LE FORFAIT ÉTAIT LA SEULE SOLUTION"

" Le Conseil d'administration a jugé que la rencontre durant laquelle le tragique événement s'est passé était à rejouer. Il a estimé que la plupart des joueurs devant participer à la seconde rencontre avaient pu être témoins des faits et qu'il était donc opportun de jouer cette rencontre à une date ultérieure. Par contre, en ce qui concerne la rencontre programmée à 15h30, le Conseil a considéré que les joueurs n'étaient pas encore au terrain au moment du drame et que la rencontre aurait pu avoir lieu. Le club visité ayant décidé de ne pas jouer, le Conseil d'administration a décidé d'appliquer le forfait.

Enfin, le Conseil d'administration tient à insister sur le fait que, au cours de ses 77 ans d'existence, sa fédération a dû faire face à de nombreuses situations tragiques, que ce soit sur ou en dehors des terrains, et a toujours réagi avec dignité et empathie tout en veillant au respect de ses règlements. Le C.A. de l'ABSSA tient à suivre cette ligne de conduite." «